

39 ème Challenge



Michel Nivelt

Nom de l'épreuve : **Challenge Michel Nivelt**
Dates : **le 02 et 03 juin 2018**
Autorité organisatrice : **I. S. C .R.**

IMPORTANT

En cas d'ABANDON, appeler le Comité de course au 06. 34.05.07.32
La présence d'une VHF en veille permanente est obligatoire à bord.
Le canal VHF utilisé en course est le 77.

REGLES

La régata sera régie par :

Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,

Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers

Les règlements fédéraux,

La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV,
entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.

AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé dans le Club de l'ISCR

MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course.

SYSTEME D'IDENTIFICATION (si différent du RCV 77/annexe H)

Sans Objet

PAVILLON(S) DISTINCTIF(S) DE CLASSE PORTES PAR LES BATEAUX

Sans Objet

EMPLACEMENT DU TABLEAU OFFICIEL D'INFORMATIONS

Au Club ISCR

EMPLACEMENT DU MAT DE PAVILLON A TERRE

Sur la Digue du port de la Rague

DELAI APRES L'AMENEE DE L'APERCU A TERRE (si différent de 30')

Sans Objet

PROGRAMME DES COURSES

Le premier signal d'avertissement sera donné le Samedi 02 juin à 18h55.

DEFINITION DE LA ZONE DE COURSE

Du Golfe de la Napoule à la baie de Fréjus

DEPART DES COURSES

Le départ des courses sera donné en application de la règle des RCV : Départ de la procédure à 5 minutes

Un bateau qui ne prend pas le départ 15 minutes après son signal de départ sera classé DNS

HEURE LIMITE DE LA COURSE

L'heure limite pour tous les concurrents est fixée à 12h30 le dimanche 04 juin 2017

DEFINITION DES PAVILLONS DE CLASSE

Groupe HN1 : (groupe HN net de 0 à 11 / rating entre 290 et 125)
Groupe HN2 : (groupe HN net de 11.5 à 18 / rating entre 120 et 55)
Groupe HN3 : (groupe HN net de 18.5 à 23.5 / rating entre 50 et 0)
Groupe HN4 : (groupe HN net de 24 à 40 / rating entre -5 et -145)

flamme 1 
flamme 2 
flamme 3 
flamme 4 

DESCRIPTION DES PARCOURS

Voir annexe

**De nuit, les skippers devront éclairer leur numéro de grand voile aux passages de la marque « A » pour faciliter le pointage; ils annonceront également leur numéro par VHF, canal 77 obligatoirement.
Les pointages effectués à cette marque pourront servir, si besoin, de temps officiel pour établir le classement final.**

SYSTEME DE PENALITES DE REMPLACEMENT (Chapitre 2)

Non application de la règle 44.2 des RCV : Pénalité de rotation de 360°

DELAI DE DEPOT DES RECLAMATIONS (si différent du § 17.1 des IC type)

Le délai de dépôt des réclamations est d'une heure après le temps limite des courses.

SYSTEME DE CLASSEMENT (si différent du système de points à minima)

Sans objet

SYSTEME CHOISI POUR LE CALCUL DU TEMPS COMPENSE

Temps/Distance avec application du CVL.

CANAL DE VACATION RADIO

VHF : 77 Comité : 06.34.05.07.32

ORGANISATION DE LA JAUGE

Le comité d'organisation se réserve le droit d'effectuer un contrôle de jauge à tout moment.
De plus, le comité se réserve le droit de déclasser tout bateau ayant à son bord un ou plusieurs équipiers non licenciés et/ou non déclarés dans sa fiche d'inscription.

HEURE LIMITE D’AFFICHAGE DES COEFFICIENTS DE TEMPS COMPENSE

30 minutes avant l'heure prévue pour le premier signal d'avertissement

HEURE LIMITE DES RECLAMATIONS CONCERNANT LES COEFFICIENTS

Identique à l'heure limite des dépôts de réclamation

REMISE DES PRIX :

Au club de la rague le dimanche 03 juin pendant le repas

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du comité de course : Pierre Giaccone Président du Jury : Pierre Giaccone

RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.